Commune de Grangermont

Reç

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Publié le

ID: 045-214501595-20230413-D22_2023-CC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/04/2023

Nom	bre de mem	bres
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Vote

A l'unanimité

Pour :
Contre :
Abstention :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture Le : 21/04/2023 Et Publication ou notification du :21/04/2023 L'an 2023, le 13 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/04/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2022.

<u>Présents</u>: Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, M. GILLET Pascal, M. VINCENT Éric, M. LANGLOIS Jean-François, M. GELLY Vincent, M. BOULAY Gérard, M. GOFFINET Yan, M. CARBONNIER Christophe, Mme GUESDON Denise.

Absents: Mme LAMOUR Stéphanie

A été nommé secrétaire : M. DUFOUR Christian

Nº 2023 D 22

CONTRÔLE ANNUUEL DE LA DEFNSE INCENDIE

Le Maire présente aux membres du conseil la convention pluriannuelle, d'une durée de 3 ans, de l'entreprise VEOLIA d'un montant de 480 € HT par an pour le contrôle de la défense incendie de la commune (poteaux, citerne, bâche incendie).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention pluriannuelle de l'entreprise VEOLIA d'un montant de 480.00 € HT par an soit 576.00 € TTC par an

AUTORISE le Maire à signer la convention

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures

Pour copie conforme : En mairie, 13/04/2023 Le Maire, Stéphanie GOFFINET

Le Secrétaire de séance Christian DUFOUR